

Séance ordinaire du 25 mars 2025
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°25032025D03

Objet : Finances – Budget principal – Mise à jour des autorisations de programme

Date de la convocation et de l’affichage : 19 mars 2025
 Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de conseillers présents : 21
 Nombre de pouvoirs : 3
 Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 24
 Pour : 22
 Contre : 0
 Abstentions : 2

Le 25 mars 2025, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET		X		Jean-Jacques BAZIN
Gilbert LOYET			X	
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT			X	
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE			X	

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération du conseil municipal du 25 mars 2025 n°25032025D03

Accusé de réception en préfecture
 073-200083681-20250325-25032025D03-AI
 Date de télétransmission : 26/03/2025
 Date de réception préfecture : 26/03/2025

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA		X		Franck VILLAND
Aly DIARRA			X	
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Annie BERARD

Rapporteur : Caroline LEVANNIER, Adjointe en charge des Finances, de l'Enfance et de la Jeunesse

Exposé des motifs :

Par délibération en date du 15 décembre 2020, le conseil municipal a décidé de l'ouverture de cinq autorisations de programme permettant de retracer les opérations d'investissement les plus structurantes de la mandature et s'inscrivant dans une logique pluriannuelle.

Il convient d'établir un bilan des autorisations de programme et de leurs crédits de paiement en cours et d'effectuer dans le prolongement de l'adoption du budget primitif 2024 et du ROB (rapport d'orientations budgétaires) 2024 les modifications nécessaires.

Il est proposé de traiter les 5 autorisations de programme individuellement, en faisant le constat de la réalisation 2023 et en apportant les modifications soit au niveau de l'échelonnement des crédits de paiement, soit au niveau du montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement.

- **Autorisation de programme n°AP 2020 01 Révision du PLU :**

Montant de l'AP	CP 2020 Réalisé	CP 2021 Réalisé	CP 2022 Réalisé	CP 2023 Réalisé	CP 2024 Réalisé	CP 2025 Prévisionnel	CP 2026 Prévisionnel
141 172.24	3 695.04	39 791.20	28 920.00	34 086.00	4 680.00	20 000.00	10 000.00

- **Autorisation de programme n°AP 2020 02 Réhabilitation de la mairie annexe de Francin :**

Montant de l'AP	CP 2020 Réalisé	CP 2021 Réalisé	CP 2022 Réalisé	CP 2023 Réalisé	CP 2024 Réalisé	CP 2025 Prévisionnel	CP 2026 Prévisionnel
2 374 148.98	1 194.00	52 711.19	233 210.02	1 209 402.25	701 761.52	175 870.00	

- **Autorisation de programme n°AP_2020_03 Développement commercial du centre-bourg de Les Marches :**

Montant de l'AP	CP 2020 Réalisé	CP 2021 Réalisé	CP 2022 Réalisé	CP 2023 réalisé	CP 2024 Réalisé	CP 2025 Prévisionnel	CP 2026 Prévisionnel
939 535.05	162 742.55	74 742.41	19 833.19	42 390.00	13 326.90	426 500.00	200 000.00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération du conseil municipal du 25 mars 2025 n°25032025D03

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250325-25032025D03-AI
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025

- **Autorisation de programme n°AP 2020 05 Mobilités actives (liaisons douces et schéma cyclable) :**

Montant de l'AP	CP 2020 Réalisé	CP 2021 Réalisé	CP 2022 Réalisé	CP 2023 Réalisé	CP 2024 Réalisé	CP 2025 Prévisionnel	CP 2026 Prévisionnel
2 402 035.85	11 251.24	43 756.12	68 127.13	76 648.58	147 572.14	1 554 680.64	500 000

- **Autorisation de programme n°AP 2022 06 Transition écologique :**

Montant de l'AP	CP 2022 Réalisé	CP 2023 Réalisé	CP 2024 Réalisé	CP 2025 Prévisionnel	CP 2026 Prévisionnel
650 998.07	39 291.67	15 248.07	22 683.50	332 500.00	274 545.70

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

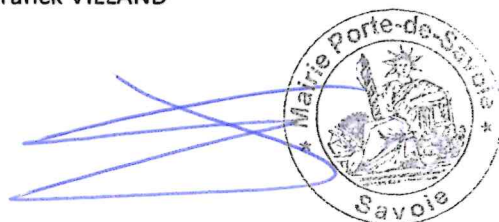
- **INSCRIT** au budget primitif 2025 les crédits de paiement tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement 2025.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 25 MARS 2025

Mis en ligne sur le site internet de la commune le 31/03/2025

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Annie BERARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération du conseil municipal du 25 mars 2025 n°25032025D03

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250325-25032025D03-AI
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250325-25032025D03-AI
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025